



## Dechoir un pere qui a reconnu ma fille

Par **girault elisabeth**, le **28/02/2017** à **10:56**

bonjour, je viens prés de vous car j'ai une fille Léa de 10 ans qui a été reconnu par mon ex compagnon a l'age de 3 ans mais c'est pas son géniteur. nous sommes passer devant un juge pour la garde; le soucis c'est que ce monsieur utilise ma fille comme prétexte pour me nuire en tous motifs (mon concubin l'agresse qui est pas vrai; que je le gruge dans les weekend qui n'est pas vrai non plus; fait des menasses en tous genre ....) pref tous cela perturbe Léa .Ce monsieur monte ma fille contre mon concubin en lui disant des mensonges .Léa adore son future beau père tous se passe bien. Mon ex compagnon ne veut pas admettre ni reconnaître que ça se passe très bien entre eux et fait tous pour nous ennuyer. que dois je faire? merci

Par **Visiteur**, le **28/02/2017** à **10:58**

Bonjour,  
et la suite ça donne quoi ?

Par **youris**, le **28/02/2017** à **11:08**

bonjour,  
que ce soit son géniteur ou pas, cela ne change rien puisque au regard de l'état-cil c'est son père.  
pour enlever la paternité de votre fille à cet homme, vous devez faire une action en contestation de paternité devant le tribunal.  
ainsi vous n'aurez plus de problème avec cet homme mais vous enlèverez un père à votre fille.  
salutations